

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW : code 01

Le DPCP annonce la mise en service d'une ligne téléphonique destinée à renseigner les personnes victimes de violences sexuelles qui envisagent de déposer une plainte auprès des policiers

Québec, le 9 avril 2018 – Le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) annonce la mise en service d'une ligne téléphonique qui permettra aux personnes victimes de violences sexuelles et aux organismes d'aide concernés d'obtenir des informations fiables et pertinentes sur le traitement d'une plainte policière et l'autorisation d'une poursuite en ces matières. Cette initiative vise tout particulièrement les personnes victimes qui hésiteraient à dénoncer un crime. Il est important de noter que ce service n'est pas destiné aux personnes déjà engagées dans le processus judiciaire et qui souhaiteraient obtenir des informations concernant leur dossier. Ces dernières peuvent s'adresser au procureur responsable de leur dossier.

Ce service novateur sera offert par une procureure spécialisée en matière d'infractions de nature sexuelle et qui possède une vaste expérience auprès de ces victimes et dans le traitement de ce type de dossiers devant le tribunal. La ligne téléphonique sera en activité du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30, à partir du 9 avril 2018 au numéro suivant : 1 877 547-DPCP (3727). Les utilisateurs de cette ligne téléphonique peuvent compter sur la confidentialité des échanges. La création de ce service vient concrétiser un engagement du DPCP présenté lors du Forum sur les agressions et le harcèlement sexuels qui s'est tenu en décembre 2017. Par ce service, le DPCP compte favoriser un plus grand nombre de dénonciations de ce type de crime tout en contribuant à augmenter la confiance des victimes dans le système de justice criminelle.

Le Directeur des poursuites criminelles et pénales

Le DPCP fournit, au nom de l'État, un service de poursuites criminelles et pénales indépendant, contribuant à assurer la protection de la société, dans le respect de l'intérêt public et des intérêts légitimes des victimes. Pour en savoir davantage : www.dpcp.gouv.qc.ca.

- 30 -

Source :
M^e Robert Benoit
Procureur aux poursuites criminelles et pénales
Directeur des poursuites criminelles et pénales
418 643-4085